

Etat de Vaud
Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat
Place du Château 4
1014 Lausanne

Enrique Zurita
Président SIA Vaud

Lausanne, le 27 mars 2020

Maintien des activités dans le domaine de la construction

Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat,

La crise actuelle du coronavirus nous confronte à d'importants défis et nous oblige à surmonter des difficultés de taille. Tous les secteurs sont touchés par cette situation et en particulier celui de la construction.

Nous sommes conscients du fait qu'actuellement, vous êtes sans nul doute sollicités de toutes parts. Toutefois, nous nous permettons de vous adresser une requête qui revêt une importance vitale non seulement pour nos membres, mais aussi pour toute l'économie du pays.

Compte tenu de la durée indéterminée de cette crise, il nous apparaît crucial de faire en sorte de maintenir autant que faire se peut les activités des bureaux de planification. Nous demandons ainsi aux autorités à ce que les activités de planification (développement de projets, procédures d'appel d'offre, procédures de concours et de consultation) ne soient pas interrompues. Nous vous demandons ainsi de veiller à ce que les activités et procédures susmentionnées soient poursuivies autant que possible, voire même assouplies en ce qui concerne les délais afin de tenir compte de la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie.

Plusieurs de nos membres nous ont annoncé avoir eu recours au chômage partiel : la branche subit malgré tout une réduction du volume de travail, tout en ayant pris toutes les mesures nécessaires au respect des règles de l'OFSP. Il nous semble important d'éviter que les projets de construction et de planification soient abandonnés ou reportés. Ce serait un mauvais signe pour la branche de la construction avec des conséquences économiques dramatiques.

Nous savons tous que la situation est sérieuse et urgente. Les retards actuels se répercutent déjà sur les chantiers en cours et les coûts engendrés par ces retards ne manqueront pas de créer des tensions entre planificateurs, entreprises et Maîtres d'Ouvrage. C'est pourquoi nous faisons appel à vous afin que soient maintenues les activités administratives nécessaires au fonctionnement du secteur de la construction.

Après consultation du Comité, la SIA Vaud estime qu'il est quasiment impossible de respecter les règles imposées par l'OFSP et, de ce fait, se prononce pour un arrêt momentané de tous les chantiers non essentiels pour endiguer la pandémie et pour une durée qui doit être la plus courte possible. Même si nous conseillons à nos membres de vérifier chaque chantier pour garantir la protection des travailleurs, il n'est objectivement pas possible de mettre un surveillant derrière chaque ouvrier ; nous ne pouvons dès lors pas être tenus responsables d'une problématique liée à la santé publique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et restons à votre disposition en cas de questions.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Sabine Jaccard
Secrétaire générale



Enrique Zurita
Président SIA Vaud



Christiane Von Roten
Vice-présidente SIA Vaud



Copie à :

- FVE, M. Zünd, Route Ignace Paderewski 2, 1131 Tolochenaz
- UPIAV, Rue Beau-Séjour 16, 1003 Lausanne